



Société anonyme au capital social de 499 444,50 euros
Siège social : 50, boulevard Haussmann
75009 Paris
388 380 073 RCS Paris

(la « Société »)

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES
DE LA FILIERE PAPIERS GRAPHIQUES
DU 26 JUIN 2023**

Ordre du jour

- *Présentation pour avis* de la proposition amendée relative aux modulations des contributions financières au titre de l'année 2024 ;
- *Présentation pour avis* du projet amendé de grille d'autocontrôle élaborée au titre de la filière des papiers graphiques ;
- *Présentation pour avis* des projets amendés de campagne de communication : qualité du geste de tri et campagne nationale.

I. Registre de présence

Le 26 juin 2023, à 10h30, les membres du Comité des Parties Prenantes de la filière papiers graphiques (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéo conférence via l'application Teams, sur convocation du Directeur Général de la Société, en date du 16 juin 2023, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière papiers graphiques de Citeo :

Au titre du collège des producteurs :

- Mme Giulia Basclet, titulaire, représentante de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) ;
- Mme Angela Belhadj, suppléante, représentante de l'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses (COPACEL).

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- M. Jan Le Moux, titulaire, représentant de l'Alliance Recyclage ;
- Mme Lise Olsina, titulaire, représentante de la Confédération des Métiers de l'environnement.

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- M. Bertrand Bohain, suppléant, représentant de d'Intercommunalités de France.

Est absent :

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Le représentant de France Nature Environnement ;
- Le représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Julien Dubourg, Directeur Client et Marketing, Citeo ;
- Marilise Marcantonio, Directrice Engagement et Innovation, Citeo ;
- Maïwenn Postec, Responsable du pôle engagement territorial, Citeo ;
- Valentin Fournel, Directeur Eco-conception et réemploi, Citeo ;
- Thibault Martin, Auditeur interne, Citeo ;
- Clara Seligmann, Responsable Affaires institutionnelles, Citeo ;
- Clémence Defouloy, Chargée de mission Agrément et Concertation, Citeo.

Le registre de présence fait état des membres des Comités et des représentants de la Société assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

Angela Belhadj préside la réunion en sa qualité de suppléante du Président du Comité des Parties Prenantes de la filière papiers graphiques de la Société (la « **Présidente** »). Clara Seligmann est désignée comme secrétaire de la réunion des Comités (la « **Secrétaire de séance** »).

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, le Comité a valablement délibéré sur les projets soumis à son avis.

II. Saisine pour avis

1. Présentation pour avis de la proposition amendée relative aux modulations des contributions financières au titre de l'année 2024

La Présidente propose au Comité des Parties Prenantes de la filière papiers graphiques de Citeo d'approuver la proposition amendée relative aux modulations des contributions financières au titre de l'année 2024.

Résultat du vote

Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Intercommunalités de France : **Avis favorable**

Avec six (6) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve la proposition amendée relative aux modulations des contributions financières au titre de l'année 2024.

2. Présentation pour avis du projet amendé de grille d'autocontrôle élaborée au titre de la filière des papiers graphiques

La Présidente propose au Comité des Parties Prenantes de la filière papiers graphiques de Citeo d'approuver le projet amendé de grille d'autocontrôle élaborée au titre de la filière des papiers graphiques en modifiant le point de contrôle n°130 comme suit : « Contrôler que le titulaire met à disposition du public les coordonnées des lieux de collecte *en apport volontaire* ».

Résultat du vote

Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Intercommunalités de France : **Avis favorable**

Avec six (6) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve le projet amendé de grille d'autocontrôle élaborée au titre de la filière des papiers graphiques en modifiant le point de contrôle n°130 comme suit : « Contrôler que le titulaire met à disposition du public les coordonnées des lieux de collecte *en apport volontaire* ».

3. Présentation pour avis des projets amendés de campagne de communication

a. Présentation pour avis du projet amendé de campagne nationale

La Présidente propose au Comité des Parties Prenantes de la filière papiers graphiques de Citeo d'approuver le projet amendé de campagne nationale.

Résultat du vote

Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Abstention**
- Intercommunalités de France : **Avis favorable**

Avec cinq (5) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et une (1) abstention, le Comité approuve le projet amendé de campagne nationale.

b. Présentation pour avis du projet amendé de campagne relative à la qualité du geste de tri

La Présidente propose au Comité des Parties Prenantes de la filière papiers graphiques de Citeo d'approuver le projet amendé de campagne relative à la qualité du geste de tri, sous réserve que :

- l'affiche relative aux emballages emboîtés soit modifiée comme suit « emboîtés, ces emballages sont *très difficiles à recycler* »
- les termes les plus importants soient davantage mis en valeur ;
- la bouteille en verre présente sur l'affiche relative aux sacs fermés soit supprimée.

Résultat du vote

Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Intercommunalités de France : **Avis favorable**

Avec six (6) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve le projet amendé de campagne relative à la qualité du geste de tri, sous réserve de la bonne prise en compte des modifications actées en séance.

En application du règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits jusqu'à trois jours ouvrés après la réunion.

La Société déclare n'avoir reçu aucun avis circonstancié dans le délai de trois jours ouvrés suivant la réunion.

**Présidente du Comité des Parties
Prenantes**

*Angela Belhadj, Union Française
des Industries des Cartons,
Papiers et Celluloses*

Angela Belhadj

**Scrutatrice – Comité des Parties
Prenantes**

*Lise Olsina, Confédération des
Métiers de l'Environnement*

Lise Olsina